

Pourquoi cette session ?

Cette session vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les lois de 2015 et particulièrement sur la mise en œuvre de la loi NOTRe. Elle vous apportera des informations actualisées et nourrira votre analyse sur leurs conséquences pour votre territoire, votre structure, vos projets et vos métiers. Une large place sera laissée aux échanges et aux questions de chaque participant.

Une session pour qui ?

Une session d'exploration pour l'ingénierie de développement local de Rhône-Alpes, les élus et la société civile, **qui connaissent la nouvelle organisation territoriale de la France et qui :**

- Souhaitent approfondir la mise en œuvre de la loi NOTRe
- Veulent comprendre les relations institutionnelles et la répartition des compétences entre métropoles, régions, intercommunalités
- Cherchent des informations sur le fonctionnement et les compétences des Régions

Programme

La loi du 16 janvier 2015 sur la délimitation des Régions, l'exemple d'Auvergne-Rhône-Alpes

La loi sur les communes nouvelles du 16 mars 2015, conditions de création et avantages budgétaires et financiers

La loi « NOTRe » de 2015 sur les compétences :

- La suppression de la clause générale de compétence pour les régions et départements
- Les compétences des régions : le SRADDET et le SRDEII
- Les compétences des départements
- Les circulaires du 22 décembre 2015 relatives à la répartition des compétences
- Le nouveau seuil de création des intercommunalités et le renforcement de leurs compétences
- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Le calcul du seuil démographique des EPCI et la pondération par département
- La suppression des syndicats intercommunaux (eau et assainissement)

Intervenants

- **Karim BENAMROUCHE** - Enseignant en droit public des Universités Lyon 2 et St Etienne, des IRA de Lyon et Bastia et des CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes

En pratique

- 1 jour : **30 mai 2016** - de 9h00 à 17h30 – **Beauvoir-en-Royans (38)**
- 20 participants maximum : inscription avant le 3 mai 2016
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Geneviève Ganivet, 04 75 22 14 89, ingenieriedeformation@caprural.org